

# Prix de production des services pour le marché français - Entreprises (BtoB) - Base 2005 - Séries arrêtées

Organisme producteur : Insee

- [Consultez les « Informations Rapides » de cet indicateur.](#)

## Présentation

L'Insee a engagé il y a quelques années un programme de développement d'indices de prix de production dans les services aux entreprises, sur un champ d'activités de services validé par le Conseil national de l'information statistique (CNIS) en 1997. Depuis 2000, l'observation des champs s'est étendue régulièrement, et des indices plus synthétiques pourront être diffusés prochainement.

## Objectifs

Le calcul des indices de prix est un impératif national et européen. Les indices de prix de production des services aux entreprises relèvent du règlement européen sur les statistiques de court-terme (règlement dit « STS ») et de son règlement modificatif adopté en 2005.

Au niveau national, les indices de prix sont utilisés comme déflateurs par les comptables nationaux, comme indicateurs de court terme par les économistes et analystes des différents secteurs, mais également par les entreprises et les collectivités locales en tant qu'éléments d'indexation de contrats.

Il est à noter que l'Insee met à disposition un grand nombre d'indices de prix mais ne prend pas position sur l'opportunité d'une indexation et le choix des indicateurs, décisions qui sont entièrement de la responsabilité des cocontractants.

## Définition

Les indices de prix de production dans les services mesurent l'évolution des prix de transaction, hors TVA et autres taxes, de prestations issues des activités des entreprises de services vendues sur le marché français. Ils sont ainsi évalués selon le concept des prix de base.

## Champ couvert par l'indice

Conformément aux recommandations du CNIS (mai 2007), le champ des branches d'activités devant être couvertes à terme par des indices de prix de production s'est étendu aux branches suivantes en NAF rév. 2 : section H pour les activités de Courrier, section E, Eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution, section J, Services d'information et de communication, section L, Services immobiliers, section M, Services professionnels, scientifiques et techniques, et Section N,

services administratifs et d'assistance.

## Méthodologie

L'observation des prix a été entamée il y a une dizaine d'années (1997).

En décembre 2007, le taux de couverture des prix de production dans les services aux entreprises pour le champ demandé par le CNIS s'établit à 70 % (chiffre d'affaires de 2000 des branches couvertes par des indices sur la somme des chiffres d'affaires 2000 des branches à couvrir selon les recommandations du CNIS de 1997).

Les indices de prix de production dans les services sont des indices de Laspeyres (pondération constante) chaînés. Ils sont pondérés au niveau de la nomenclature de produit CPF à 4 chiffres, par les valeurs de la production de la branche telle qu'elles sont calculées par la comptabilité nationale. Les décompositions des pondérations à l'intérieur des branches proviennent des chiffres d'affaires en valeur des entreprises interrogées par les enquêteurs, ou de sources externes (exemple : pour la publicité ou pour les activités juridiques).

Les indices sont calculés à partir de relevés de prix trimestriels de quelque 7 900 prestations recueillies auprès d'un échantillon représentatif de plus de 1 400 entreprises dans le cadre de l'enquête obligatoire « Observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises ». Les rebasements se font généralement tous les 5 ans ; les échantillons d'entreprises sont extraits des fichiers de l'enquête annuelle d'entreprises la plus récente, et éventuellement complétés par dires d'experts ou informations transmises par les syndicats professionnels.

Pour plus de détail, voir l'Insee Méthodes n° 89 d'octobre 1999.

Pour plus de détail sur le passage en base et référence 2000 voir le bulletin mensuel de statistique n° 9 de septembre 2003.

La méthodologie retenue est conforme aux recommandations internationales précisées récemment par un manuel méthodologique commun OCDE-Eurostat (Methodological Guide for Developing Producer Price Indices for Services - 2005).

En application du règlement (CE) n°[1158/2005](#), des indices correspondant au niveau d'agrégation souhaité sont transmis trimestriellement à Eurostat depuis 2007.

## Diffusion

Les indices sont déclinés en base 2005 et dans la nouvelle nomenclature [CPF rév. 2](#) (révision 2) à compter d'avril 2009.